

AIDE AUX PROJETS JEUNES

Notice explicative

Vous avez entre 11 et 25 ans ? Afin de vous aider à réaliser vos projets tout en simplifiant vos démarches administratives, Guingamp-Paimpol Agglomération, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département des Côtes d'Armor, la M.J.C. de Bégard et le Centre Social Le Chatô de Paimpol s'associent.

OBJECTIF

Encourager les dynamiques d'engagement, de citoyenneté et de coopération des jeunes.

BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF

Jeunes habitant le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, de 11 à 25 ans, regroupés ou non en association.

TYPE DE PROJET

Le projet devra :

- S'inscrire dans une thématique culturelle, sportive, humanitaire, citoyenne, solidaire, numérique, scientifique ou environnementale. Être collectif ou individuel.
- Avoir un impact / rayonnement sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Sont exclus du dispositif, les projets :

- Proposés dans un cadre scolaire (voyages d'études, échanges scolaires...)
- Personnels de formation (BAFA, permis...)
- Tels que les compétitions sportives, les activités culturelles, artistiques et sportives **régulières**
- Les séjours linguistiques.

QUELLE(S) AIDE(S) PUIS-JE OBTENIR ?

- **Une aide financière :** le jury proposera une aide variable selon le projet.
- **Une aide technique :** l'animatrice du Point Information Jeunesse (P.I.J.), le ou la référente jeunesse de la Maison du Département de Guingamp ainsi que les animateurs jeunesse de l'Agglomération, de la M.J.C. du Pays de Bégard et du Chatô de Paimpol peuvent vous accompagner pour le montage du dossier et dans la réalisation des démarches.

À QUOI JE M'ENGAGE ?

- Remplir et déposer le dossier "Aide aux projets Jeunes" accompagné des pièces à fournir, **3 mois avant la date de réalisation du projet.**
- Présenter le projet au jury
- Faire mention du soutien de Guingamp-Paimpol Agglomération, du Conseil Départemental et de la C.A.F. sur tous supports de communication et/ou lieux liés à l'action mise en place
- Fournir un bilan du projet subventionné (financier et moral).
- Rembourser la somme versée par la collectivité, en cas d'annulation du projet, qu'elle qu'en soit la raison
- Prendre les dispositions réglementaires nécessaires par rapport au projet (contrat d'assurance, autorisations...)

Remarque : les partenaires ne sont en aucun cas responsables des conditions dans lesquelles le projet est réalisé.

DÉMARCHES À SUIVRE

1. Retrait du dossier « Aide aux Projets Jeunes – Dossier unique de demande de subvention » auprès des services suivants :
 - Point Information Jeunesse - rue Hyacinthe Cheval - 22200 Guingamp
 - Maison du Département - 9, Place Saint Sauveur - 22200 Guingamp
 - Auprès des animateurs jeunesse de l'Agglomération sur le secteur de Callac, Bourbriac, Belle-Isle-En-Terre, Pontrieux.
 - MJC de Bégard - 17 Rue de Guingamp - 22 140 Bégard
 - Le Chatô – 2 Rue Bécot – 22500 Paimpol
2. Dépôt du dossier **3 mois avant** le démarrage de l'action aux adresses ci-dessus mentionnées.
3. Etude du dossier par les partenaires.
4. Invitation à un jury. Vous aurez alors la possibilité de faire une présentation (orale, Powerpoint, film...) détaillée face aux partenaires.
5. Après décision et selon l'avis favorable des différents partenaires, l'aide retenue vous sera versée.

CONTACTS

Edith Guillerm / Laurent Labarre
Point Information Jeunesse
Guingamp- Paimpol Agglomération
Rue Hyacinthe Cheval
22200 GUINGAMP
Tel : 06 38 61 09 71
pij.guingamp@guingamp-paimpol.bzh

Développement territorial
Maison du Département
9 Place Saint-Sauveur
22200 GUINGAMP
Tel : 02 96 40 10 30
contactMDDG@cotesdarmor.fr

Nathalie Laubé / Suzanne Le Parc
Le Chatô – Secteur Jeunesse
2, rue Bécot
22500 Paimpol
Tel : 06 47 14 54 41/06 08 02 87 97
n.laube@ville-paimpol.fr
s.leparc@ville-paimpol.fr

Vincent Dano
MJC du Pays de Bégard
17, rue de Guingamp
22140 Bégard
Tel : 02 96 45 20 60
begard.mjc@wanadoo.fr